



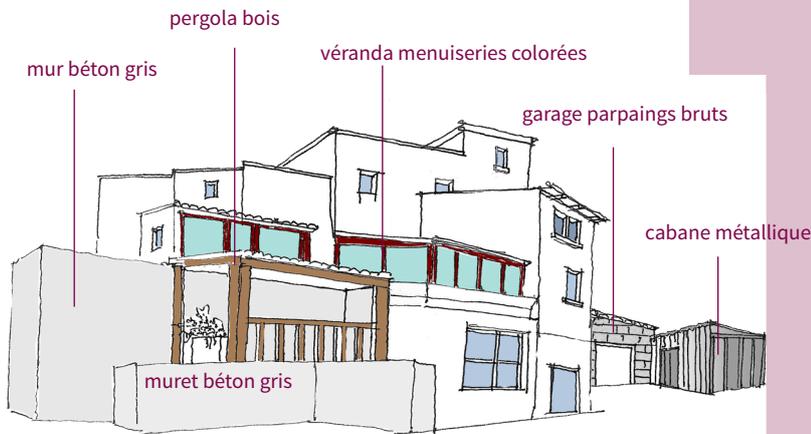
S'adapter à de nouveaux besoins

Vivre dans un centre ancien conduit souvent à adapter l'habitat traditionnel aux modes de vie contemporains.

Des extensions et restructurations sont possibles mais il faut veiller à réaliser ces transformations en harmonie avec l'architecture existante. Pour permettre une meilleure insertion des éléments rajoutés, il est essentiel de respecter les compositions des volumes et façades existantes, de privilégier des menuiseries fines et de favoriser des teintes discrètes.

Avant de s'engager dans un projet d'extension, il est important de vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.

Privilégier simplicité et sobriété



Banalisation du bâti par des adjonctions disparates

Au fil des ans, des ajouts sont effectués ; si ces derniers permettent de s'adapter aux nouveaux besoins des habitants, ils doivent s'effectuer sans nuire aux bâtiments d'origine. La construction initiale doit être visible, les parties rapportées doivent présenter une unité, une cohérence entre matériaux existants et matériaux rapportés.

?

Quelle extension pour quels besoins (annexe, garage, véranda, nouvelle pièce, terrasse couverte ou découverte) ?

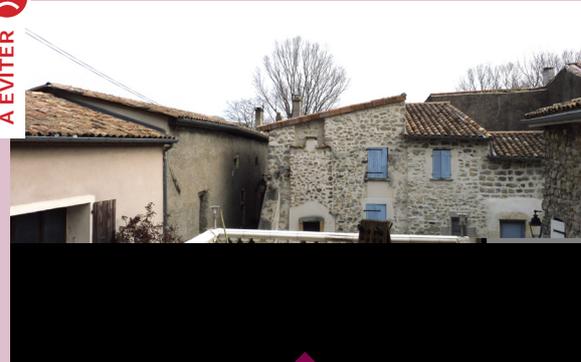
Comment articuler l'extension avec l'existant ?

Que garder des annexes existantes ?

Quel parti architectural choisir ?

Quelles sont les contraintes (réglementaires, structurelles) ?

À ÉVITER



Le garde-corps constitué de balustres n'est pas un élément de l'architecture traditionnelle villageoise. Les balustres sont généralement associées à un habitat plus bourgeois (maisons de maître, mas). Ce type de garde-corps n'est pas adapté en centre ancien.

À PRIVILÉGIER



L'implantation de la terrasse dans le prolongement de la toiture existante, avec mise en place d'une charpente traditionnelle en bois et d'une couverture en tuiles, est une solution adaptée au centre ancien. Le garde-corps présente un motif simple ; il reste discret dans la perception générale.

L'ensemble offre une simplicité volumétrique en harmonie avec la partie existante.

RÉALISER DES TERRASSES

Préconisations

Les terrasses couvertes sont une disposition traditionnelle du Vivarais. Basées sur un principe de transformation des combles en terrasse, elles pourront être reprises dans un souci d'équilibre entre espaces ouverts et fermés ou dans la recherche de vues particulières.

- ▶ **Respecter la pente des toitures existantes (dans le cas de toiture couverte)**
- ▶ **Intégrer les terrasses au volume de la construction initiale**
- ▶ **Privilégier les garde-corps en pierre ou en ferronnerie simple**
- ▶ **Éviter les terrasses de type tropézienne, les balcons saillants**
- ▶ **Respecter la culture architecturale locale**

LES ANNEXES, REUSSIR SON PROJET

Préconisations

- ▶ **Conserver ou restaurer les adjonctions anciennes** (vérandas, terrasses couvertes, etc.) **faisant partie de la construction initiale.**
- ▶ **S'appuyer sur des éléments du bâti déjà existants** pour créer une continuité avec les adjonctions.
- ▶ **Privilégier une volumétrie simple et une superficie modeste.** Le bâtiment existant doit rester le bâtiment principal.
- ▶ Utiliser des matériaux différents pour réaliser les extensions.
Il est intéressant de marquer les deux époques de construction en démarquant l'extension de la partie existante.
- ▶ Soigner esthétiquement et techniquement la jonction entre l'existant et l'extension.
- ▶ Préférer une implantation volumétrique en retrait de l'espace public.
- ▶ **Supprimer les éléments greffés sur la façade :** climatiseurs, gouttières, antennes, etc.
- ▶ **Respecter la culture architecturale locale.**

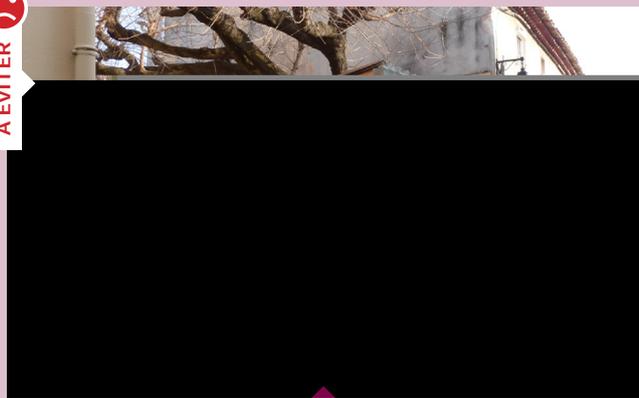


Exemple d'un hameau agricole reconverti en gîtes ruraux :
Commune de Viscomtat (Puy-de-Dôme) Hameau de la Planche.
Sources photos : <http://www.nouvellesrichesses.fr/fr/projets/centre-de-vacances>
Copyright : Joel-Damase et MTA



L'adjonction permet d'agrandir le bâtiment existant. Cette partie ajoutée en pierre et zinc permet d'allier architecture contemporaine et traditionnelle.

À ÉVITER



Les ajouts isolés cassent la composition d'ensemble. Le manque de finition du volume rapporté et la juxtaposition d'éléments disparates nuisent à l'harmonie visuelle.

À ÉVITER



Les ajouts isolés, le style du garde-corps, les éléments divers (climatiseur, bouteilles de gaz) déséquilibrent l'aspect général, la vue est brouillée par ces différents obstacles visuels. Le tout manque d'homogénéité.

À PRIVILÉGIER



La partie créée est en bois, ce qui permet de différencier l'existant du neuf. Le volume rapporté s'insère parfaitement ; il respecte les hauteurs existantes. Les ouvertures reprennent l'esprit des ouvertures anciennes.

Point réglementation

Une autorisation d'urbanisme est obligatoire dès que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m². Dans certains cas, si la surface totale (existant + création) est supérieure à 150 m², le recours à un architecte sera obligatoire.

Voir aussi

- ▶ Fiche n° 1 : Les façades, composition et aspects
- ▶ Fiche n° 2 : Façades : ouvertures, menuiseries et ferronneries, divers
- ▶ Fiche n° 4 : Les toitures
- ▶ Site internet : www.vivaraismeridional.fr

Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional
Syndicat Mixte du Vivarais méridional
32 boulevard Stalingrad 07400 LE TEIL

04 75 91 45 09 / contact@vivaraismeridional.fr
www.vivaraismeridional.fr

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Caue
de
l'Ardèche